

HYPOTHÈSES DISTRIBUTION ET ÉQUILIBRAGE

1 La Régie de l'énergie (la « Régie ») demandait au paragraphe [109] de la décision
2 D-2012-071 que les hypothèses utilisées pour établir les tarifs de distribution et
3 d'équilibrage du client GNL, tels qu'évalués à la Cause tarifaire 2013, soient présentées
4 dans les dossiers de fermeture. La présente pièce vise à répondre à cette demande.

Distribution

5 Le volume prévu à la Cause tarifaire 2013 pour le client GNL pour la période du 1^{er} octobre
6 2012 au 30 septembre 2013 était de 6 543 10³m³.

7 Le palier tarifaire a été déterminé au moyen du profil global de liquéfaction prévu de
8 l'usine LSR. Ainsi, le volume total de liquéfaction prévu de l'usine LSR était de
9 27 260 10³m³ pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013. Convertie sur
10 une base quotidienne, la quantité obtenue était de 74 685 m³/jour, laquelle correspondait
11 au palier 5.7 volet A du tarif D₅.

12 Le coût unitaire attribuable au palier tarifaire tarif D_{5,7} volet A a été déterminé au moyen
13 de l'allocation des coûts présentée à la Cause tarifaire 2012 (R-3752-2011).

Coût distribution unitaire (¢/m ³) ¹ (1)	Fonds Vert CT2011 (¢/m ³) (2)	Fonds Vert CT2013 (¢/m ³) (3)	Coût distribution – Client GNL CT2013 excluant FV (¢/m ³) (4=1-2)	Coût distribution – Client GNL CT2013 incluant FV (¢/m ³) (5=4+3)
3,208	0,851	0,711	2,357	3,068

Équilibrage

14 Le volume prévu à la Cause tarifaire 2013 pour le client GNL pour la période du 1^{er} octobre
15 2012 au 30 septembre 2013 était de 6 543 10³m³.

16 Les paramètres nécessaires au calcul du prix d'équilibrage du tarif D₅ ont été déterminés
17 au moyen du profil global de liquéfaction prévu de l'usine LSR pour la période du

¹ Cause tarifaire 2012, R-3752-2011, Gaz Métro-13, Document 3, page 5, ligne 50

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2013, R-3871-2013

1 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 et, conformément à la méthode présentée à
 2 l'article 14.1.3.2 des *Conditions de service et Tarif*, au nombre maximum de jours
 3 d'interruption ainsi qu'au nombre réel de jours d'interruption. Les valeurs obtenues étaient
 4 les suivantes :

Jmax	Jréel	A (m ³ /jour)	A _{D5} (m ³ /jour)	H _{D5} (m ³ /jour)	P _{D5} (m ³ /jour)
77	0	74 685	58 972	54 103	12 814

5 Les éléments du revenu requis de l'équilibrage utilisés pour déterminer le prix
 6 d'équilibrage remboursable par le client GNL étaient : les coûts de pointe 19 427 000 \$ et
 7 d'espace 121 015 000 \$². Ces coûts convertis sur une base volumétrique sont présentés
 8 au tableau suivant. Il est à noter que ce tableau présente également les valeurs des
 9 bornes de prix minimum et maximum utilisées.

Prix pointe (¢/m ³)	Prix espace (¢/m ³)	Prix min (¢/m ³)	Prix max (¢/m ³)
151,3	2 792,2	-1,561	7,638

10 La formule d'équilibrage applicable aux clients du tarif D₅ est la suivante :

11
$$(\text{prix pointe} * (P_{D5} - H_{D5}) + \text{prix espace} * (H_{D5} - A_{D5})) / (A * 366)$$

12 L'application des valeurs présentées précédemment a permis de déterminer le prix
 13 unitaire d'équilibrage pour le client GNL pour la Cause tarifaire 2013.

14 Soit $(151,3 * (12 814 - 54 103)) / (74 685 * 366) + 2 792,2 * (54 103 - 58 972) / (74 685 * 366) = -0,726$

Prix de pointe ³ (¢/m ³)	Prix d'espace ⁴ (¢/m ³)	Prix équilibrage total (¢/m ³)
-0,229	-0,497	-0,726

² R-3809-2012, B-0427, Gaz Métro-12, Document 1, colonnes 5 et 6, ligne 16

³ R-3809-2012, B-0427, Gaz Métro-12, Document 1, colonne 5, ligne 19

⁴ R-3809-2012, B-0427, Gaz Métro-12, Document 1, colonne 6, ligne 19